

Clémence Aldebert

L'université du citoyen

Reconquête de l'espace public pour le travail social ?

L'université du citoyen à Montpellier existe depuis 1999. Cette démarche, mise en œuvre par Jo Ros à Marseille depuis plus de 10 ans a essaimé depuis peu dans 10 à 15 villes en France.

Cet espace constitue à la fois un outil méthodologique de formation à la construction et à la prise de parole par les habitants, et un lieu de concertation, de co-production habitants-décideurs-professionnels ouvrant sur une transformation sociale, ceci à court, moyen et à long terme.

C'est à partir de cette expérience que porte l'équipe de Peuple et Culture Paillade et tous les partenaires techniques et institutionnels, que sera ébauchée une analyse concernant l'occupation/la désertion de l'espace public dans notre République (effets induits, pansements et propositions), et l'émergence de nouvelles pratiques, postures et positionnements pour les professionnels du travail social.

Si l'on se réfère à Hannah Arendt dans sa *Condition de l'homme moderne* (1997), et si l'on regarde autour de soi, l'espace public semble s'être peu à peu dilué dans notre société. De même, son corollaire privé a perdu son sens puisqu'il s'est réduit à l'intime, lui-même dévoilé au grand jour (journaux people, Loft Story...).

Qu'en est-il de notre démocratie représentative ? Par quels détours parfois éloignés du sens du bien public nos décideurs politiques doivent passer pour assurer leur (ré)élection ? Il est probablement plus efficace de séduire que d'imposer des mesures portant leurs fruits à long terme et pouvant parfois être impopulaires, à moins d'en expliquer les enjeux à des citoyens considérés capables d'objectivation...ou mieux, peut-être, de les faire émerger de ces mêmes citoyens *via* une éventuelle parti-

icipation au débat public. Mais où se situeraient ces instances permettant une telle construction de savoirs ?

Espace public, espace privé dans le travail social

Le monde du travail semble la seule référence pour occuper l'espace public. Quel statut de citoyen a le chômeur, l'allocataire du RMI, le jeune sans qualification ni expérience professionnelle, la mère au foyer ? On parle beaucoup de déficit de la citoyenneté. Il est préférable de dissocier citoyenneté, civisme et civilité. Celui qui ne vote pas ou plus, qui ne participe ni à la vie associative, ni à la vie de l'école de ses enfants ; celui qui se fait oublier dans sa dépression et son isolement, celui-là qui n'occupe et ne décide dans aucun espace public n'entrera pas dans les statistiques. Celui qui va casser, peut-être pour exprimer inconsciemment le refus de son exclusion de l'espace public, va interpeller les pouvoirs publics qui vont tenter de lui *apprendre* la citoyenneté... Si les quartiers difficiles étaient peuplés seulement de non-citoyens bien sages sous anti-dépresseurs, ce « déficit » de citoyenneté-là ne serait pas formulé officiellement.

Comme remède éducatif, il est proposé dans les établissements scolaires par exemple le renforcement de l'éducation civique, aujourd'hui ECJS (Education civique juridique et sociale).

Mais à quel moment traite-t-on les élèves en citoyens dignes ? Comment favorise-t-on l'émergence de leur parole et la construction d'une pensée critique ? Quand prend-on le temps de remettre en question les rapports de domination tout aussi présents à l'école, qu'au travail, ou dans les différentes institutions de notre République ? Quelle stratégie pour ne pas les reproduire ? Quelle volonté ?

Ce qui pourrait être un sentiment d'appartenance à un espace public commun se transforme en appartenance à une communauté culturelle, religieuse, etc...ou à un clan plus réduit encore. A quand donc des élections avec 30% de votants ? Probablement très bientôt. Le vote ne peut plus être la seule expression possible de la citoyenneté surtout si nos représentants présumés se replient eux aussi dans l'espace privé.

L'égalité, la démocratie ne sont pas des valeurs « naturelles ». Dans la nature, la loi du plus fort s'impose. L'intelligence collective humaine a inventé d'autres formes d'organisation sociale. Notre société évolue, les formes de la démocratie ne doivent-elles pas s'adapter si l'on part du postulat que celle-ci ne peut vivre sans l'implication du citoyen ? Réinventer des instances, des règles, des lois où une participation plus directe des citoyens « réenchanterait » la vie politique, nous risquons d'y être condamnés... Loin de se vouloir une solution, c'est à partir

de ces réflexions, entre autres, que l'université du citoyen propose une démarche de formation et de réinvestissement de cet espace public en voie de désertification. De quoi réenchanter le travailleur social, aussi...

Mise en œuvre par Jo Ros (alors éducateur de la protection judiciaire et infantile ; aujourd'hui à la

Démarche et histoire

retraite et médiateur de la République) à Marseille en 1992 à la demande du sous-Préfet à la ville, la démarche de l'université du citoyen a été développée dans une dizaine de villes en France. Depuis 1999, ces villes participantes se sont constituées en réseau piloté par l'université du citoyen de Marseille afin d'échanger, de questionner et de protéger la démarche, et afin de promouvoir cet outil de participation des habitants auprès des pouvoirs publics. L'idée globale de l'université du citoyen est de mettre en place des groupes de paroles, de réflexion et de formation à la construction et à la prise de parole sur des sujets déterminés en fonction des questionnements des habitants.

Ces habitants se retrouvent en assemblée plénière où ils vont pouvoir formuler leurs demandes d'informations sur le thème à des experts capables de leur répondre, et leurs propositions à des décideurs capables de les entendre et de les prendre en compte. L'objectif est d'arriver à une coproduction habitants-décideurs, partant du principe que tout habitant est porteur d'un savoir complémentaire à celui de l'institution.

L'université du citoyen est une porte d'accès à la démocratie participative. Elle est par ailleurs une réponse aux directives de l'Etat en matière de participation des habitants dans les nouveaux contrats de ville et de ce fait soutenue par la Délégation interministérielle à la ville (DIV) dans le cadre du réseau national. Elle est avant tout un espace de reconquête du domaine public par la formation, l'information et la transformation de l'habitant en citoyen, de la société.

Les objectifs en sont :

- La confrontation et non l'affrontement ;
- La mutualisation des savoirs et non leur hiérarchisation ;
- La coproduction et non la pression et la revendication ;
- La formulation claire des idées et non la langue de bois ;
- La construction de la parole publique à partir de la parole privée ;
- La prise en charge de la « chose publique » à plusieurs niveaux et peser sur la décision.

Les 3 étapes :



1/ En amont, groupes de paroles d'habitants volontaires animés par des professionnels sur le thème de la future plénière.

2/ L'assemblée plénière : Matin, travail en petits groupes hétérogènes sur le thème (réflexion, élaboration de questions et propositions). Par groupe, un animateur professionnel fait émerger, reformule, aide à la prise de parole et de notes. Il est soutenu par un secrétaire habitant pour la prise de notes, et par un porte-parole habitant pour la retransmission du travail du groupe l'après-midi. Après-midi : restitution du travail des groupes par les porte-parole (questions et propositions). Débat entre habitants, experts et décideurs.

3/ En aval, mise en place de groupes de concertation et de coproduction réunissant habitants et décideurs.

A Montpellier, l'université du citoyen, portée par l'association Peuple et Culture Paillade, existe depuis début 1999, née d'une rencontre avec Jo Ros. Elle met en jeu, comme à Marseille, divers acteurs et partenaires associatifs, institutionnels, et des habitants.

Au début sur le quartier de la Paillade, elle a rapidement intéressé d'autres structures sur d'autres lieux et s'élargit actuellement sur tout le territoire du département de l'Hérault.

Elle fonctionne sous la vigilance d'un comité de pilotage, l'action et la réflexion d'un groupe technique (composé de professionnels de terrain animant des groupes de paroles), qui évolue en fonction des thèmes de plénières, et des habitants volontaires.

Les thèmes des assemblées plénières menées depuis la création de l'université sont, par exemple :

les parents et l'école / le collègue ; la violence, la comprendre, la prévenir ; la justice, un idéal, une réalité ; les revenus minimums et l'insertion ; les discriminations, les surprendre ? les suspendre ? ; le logement. Habiter où ? avec qui ? comment ?

Par ailleurs, l'université s'est investie dans :

— la participation à la consultation nationale du Ministère de l'intérieur « justice et injustices dans la ville » ;

— la participation avec des habitants aux deux festivals internationaux de la ville à Créteil (1999 et 2000) ;

— la co-organisation de la journée 2000 de la citoyenneté à la Paillade sur « vivre ensemble au collègue ».

— et à l'organisation de deux sessions de formation à la mobilisation des habitants et à l'animation de groupes de paroles pour les professionnels associatifs partenaires.

Un exemple, autour de la plénière sur les revenus minimums et l'insertion en 2001 :

1/ Préparation : A partir de septembre 2000, avec le groupe technique formé des animateurs issus d'associations partenaires (10 à ce moment-là, de Montpellier, Grabels, Ganges, Lunel), travail autour du thème choisi de la plénière (validé par le comité de pilotage), et formation à l'animation de groupes de paroles, à la mobilisation des habitants. Mise en place des groupes dans les associations. Intervention de notre part pour expliciter la démarche auprès des habitants dans ces groupes et lancer le débat. Réunion du comité de pilotage et du groupe technique pour définir le fil conducteur pour le matin de la plénière et choisir les experts et décideurs pour l'après-midi. Organisation logistique de la journée avec l'espace d'accueil prévu cette fois : la maison pour tous J. Ricôme, et un restaurant du quartier. Envoi des bulletins d'inscription. Dernière réunion de préparation avec le groupe technique, chaque animateur assurant l'animation des groupes du matin de la plénière, assistés par 3 animateurs de l'université du citoyen de Marseille.

2/ Rencontre en Assemblée plénière : Assemblée plénière le 25 janvier 2001, 110 inscrits, 90 présents (journée de grève des écoles et des transports). Experts/décideurs invités : Messieurs Vincent Michel, directeur opérationnel de CCAS, Jean Bornet, responsable de l'agence départementale de la solidarité Nord-Ouest et Alain Marchand, professeur d'économie à l'université Paul Valéry. Questionnements, remarques, propositions, débat... En accord avec M. Bornet, proposition de poursuivre le débat et d'affiner les propositions en terme d'accueil dans son agence afin d'y apporter des transformations, dans le cadre d'un atelier citoyen.

3/ Suite donnée à la rencontre de l'Assemblée plénière : Deux réunions de l'atelier citoyen, la première à Peuple et culture Paillade pour engager la réflexion ; la deuxième dans les locaux de l'agence avec visite et propositions de modification élaborées collectivement (20 habitants inscrits, 10 présents, avec Messieurs Bornet et Michel). Demande officielle de travaux au Conseil général de l'Hérault de la part de M. Bornet et prise en main de certains par lui-même avec ses outils (juin 2001).

Cette illustration permet de mesurer l'intérêt d'une telle démarche, à savoir, la mise en réflexion sur un thème où les principaux intéressés sont interpellés et dans laquelle leur parole est prise en compte concrètement. Les habitants, par l'intermédiaire de cette démarche, s'informent, réfléchissent, conceptualisent, se projettent, et proposent. Leurs propositions construites amènent à une transformation relativement rapide. Il s'agit là d'un processus où s'engagent la prise de confiance (en

soi, en l'autre), la considération (de soi, de l'autre), l'écoute et par là même une prise de place dans l'espace public, dans la sphère politique. Ce n'est pas la tablette rajoutée à l'accueil de l'agence qui va transformer la société, mais ce cheminement, tant de la part des habitants que des experts-décideurs, ouvre des perspectives plus démocratiques et égalitaires. Les animateurs, les professionnels sont eux le chaînon qui permet la rencontre, la confrontation, la production et leur action n'est ni anodine, ni aisé mais elle peut générer de nouvelles pratiques.

L'université du citoyen ne peut fonctionner qu'avec l'adhésion et la mobilisation des personnes occupant les trois

« statuts » d'habitants, de professionnels, et d'institutionnels ; certains étant par ailleurs interchangeables selon les situations mais il est important, là comme ailleurs, de se positionner clairement et dans un esprit de parité sociale.

Les professionnels

Le professionnel dans l'université du citoyen est le travailleur social, l'animateur, le formateur, le bénévole d'une association qui, à travers ses missions professionnelles ou militantes, est en contact avec des groupes d'habitants. Dans la démarche de l'université du citoyen et dans l'animation de son groupe de paroles, ce professionnel n'aura pas mission de distribution de services, de résolution de situations problématiques, de diffusion d'un savoir. Il devra, à un niveau différent et avec les personnes participantes, accompagner à l'objectivation d'une situation, dégager des concepts, réfléchir à des transformations sociales possibles. En partant de situations courantes liées au thème d'une plénière, le groupe devra dégager des problématiques en s'extrayant du quotidien pour mieux y revenir par des propositions concrètes. Là non plus, pas de hiérarchisation des savoirs. Le plus compétent étant même celui qui est « collé » à la situation difficile. Si l'on parle de l'exclusion par exemple, on peut considérer que plus on est exclu, plus on a un savoir sur cette exclusion. Il s'agira de travailler, mettre en mots ce savoir. La notion d'expertise y est mouvante. Le professionnel sera celui qui fait émerger la parole, qui accompagne sa construction, facilite la confrontation avec le point de vue de l'autre. Il anime le débat et parvient avec son groupe à formaliser une parole qui, se nourrissant aussi de la réflexion des autres groupes, pourra constituer une force de proposition vers l'institution concernée.

Jo Ros dit « reprendre langue », je l'entends comme (re)trouver la dignité de citoyen dans l'espace public de la République, dans la démocratie. L'université du citoyen veut être un outil, une instance non instituée,

nomade, de formation et de transformation des personnes (tous statuts confondus) et de la société. Donnons-nous des objectifs ambitieux mais restons modeste.

La démarche nécessite l'investissement politique du professionnel. Une relation d'aide ou de transmission de savoir devient un accompagnement aux processus de prise en charge de la chose publique par chacun. Le professionnel entre par conséquent lui-même dans ces processus, avec le groupe qu'il anime. C'est une démarche qui va donner du sens à ses missions ou bien le sens qu'il donne à ses missions va trouver là un terrain d'expérimentation.

La mission du professionnel au sein de l'université du citoyen doit être avalisée par sa hiérarchie. Temps et espace sont nécessaires pour la mener à bien. Son rôle d'animation de groupe de paroles, il doit l'expérimenter, quelquefois sans formation préalable, se forger une pratique. Il va se heurter aussi aux écueils de la mobilisation des habitants, de la progression lente de la réflexion.

Le besoin d'un espace collectif de réflexion, de formation et d'échanges de pratiques entre professionnels ayant été pressenti, nous avons mis en place fin 2000 un temps de regroupement qui a été réédité en 2001. Ce regroupement est aussi riche en terme de technicité qu'en terme de culture commune.

Une autre difficulté est le financement du temps de travail pour l'établissement partenaire, comme pour celui porteur du projet. Là se pose le problème de la reconnaissance institutionnelle, et voilà un thème qui pourrait faire l'objet d'un prochain article, autour de la commande publique, des directives officielles, de leur application et de la force de proposition des acteurs de terrain que sont les travailleurs sociaux ●

Bibliographie

Arendt H., *Condition de l'homme moderne*, Paris : Calmann-Lévy, 1997

Cahier de l'ADEUS, « L'université du citoyen à Marseille, regards sur une expérience », 2, 1994 (Agence de développement et d'études urbaines et sociales, Marseille).

Laïcité info, « République : égalité contre équité »,

n° spécial : colloque du 13/06/98 au Sénat

Politique Autrement, « L'héritage jacobin et le problème de la représentation », 2000

Mots-clefs

citoyenneté / démocratie / participation / relation professionnelle